



Perspectives

Bulletin d'information des salarié.e.s des bureaux d'études n°188 mai 2020

Nous avons eu une réunion bilatérale avec l'organisation patronale Syntec. C'était à sa demande. Il s'agissait d'examiner plusieurs points au regard du chômage partiel et de la reprise de l'activité dans la branche.

L'activité partielle

Au regard du désengagement de l'État dans la prise en charge de l'indemnité « activité partielle », Syntec propose de revenir sur l'accord de 2013. Il s'agirait que le « *reste à charge* » pour les entreprises ne soit pas trop important. Si cela était le cas, les employeurs pourraient opter pour des licenciements purs et simples. Autrement dit, ce serait soit, baisse des indemnités complémentaires du chômage partiel ou licenciement. Pour nous, c'est ni l'un ni l'autre. Pourquoi les salariés devraient-ils être sacrifiés sur l'autel du profit ?

Le Contrat à Durée Indéterminée d'Opération

Ce contrat serait destiné aux jeunes diplômés et aux seniors ... pour faciliter leur embauche. Une embauche pour le temps d'une mission. Ce dispositif pourrait être limité dans le temps. Le patronat n'est pas à son premier coup d'essai pour tenter d'imposer ce type de contrats qui ne vise qu'à précariser un peu plus les salarié.e.s. Si celui-ci persistait dans son intention, la CGT mettra tout en œuvre pour s'y opposer. La précarité ne se négocie pas, elle se combat.

Le guide de recommandation sanitaire

Le patronat voudrait nous associer à ce type de guide pour la reprise de l'activité. Ce guide a été demandé par le ministère avec pour objectif que le patronat de branches professionnelles soit le relais de leur politique sanitaire catastrophique. Il faut savoir que cette politique résulte de compromis avec leur « *conseil scientifique* » qui, lui-même, ne fait pas l'unanimité. À titre d'exemple, la distanciation sociale prévue pose problème. Il en est de même concernant la qualité de certains masques. Il n'est donc pas question pour nous de valider une politique sanitaire qui ne vise, en réalité, qu'à remettre leur économie en marche au dépend de la santé des salarié.e.s... Nos vies valent plus que leurs profits.

La CPPNI qui va avoir lieu le 28 mai 2020 devrait avoir l'ensemble de ces points à l'ordre du jour. Il est clair que nous ne laisserons pas ces dispositions de régression sociale polluer encore un peu plus, notre vie et notre travail. En 2013, nous avons gagné des indemnités complémentaires pour l'activité partielle, nous voulons les garder. Depuis plusieurs années nous nous opposons à des contrats de ce type, que l'on nomme « *de chantier* », « *de mission* » ou « *d'opération* », nous continuerons cette bataille... Nous ne lâcherons rien.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Perspectives* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes